

## INDEMNISER LES PERTES TOTALES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA187	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	597,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 13/03/2025 au 13/03/2025
- Du 01/10/2025 au 01/10/2025

### OBJECTIFS

- Connaître les procédures à mettre en œuvre lorsque le véhicule est évalué en perte totale
- Maîtriser la méthodologie de gestion et de règlement des pertes totales

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
[ici >>](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Des applications pratiques permettent de maîtriser la gestion spécifique des pertes totales.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

### A. Procédures

1. Véhicule Hors d'Usage (VHU), Véhicule Endommagé (VE), Véhicule Gravement Endommagé(VGE)

2. Intervention des pouvoirs publics

### B. Procédures Véhicule Économiquement Irréparable (VEI)

1. Notion de perte totale

2. Conditions d'application

3. Expertise

4. Initialisation de la procédure : l'offre de cession

5. Types de procédure : appel d'offres / réseau agréé - RSV / RIV

6. Enlèvement à titre conservatoire

7. Cession du véhicule à l'assureur

8. Refus de cession

### C. Indemnisation

1. Cas général : avec ou sans cession du véhicule à l'assureur

2. Cas particuliers : présence d'un créancier, location longue durée, châssis-cabine, recours contre l'État

### D. Perte totale vol

1. Véhicule retrouvé avant ou après indemnisation

2. Recours de l'assureur

### E. Indicateurs de gestion des pertes totales

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**

- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**

- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargé d'indemnisation sinistres automobiles matériels

Intermédiaires d'assurance

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

**Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

597,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 06/03/2025 à 10:03